



Union européenne – Informations générales

- Rapport sur l'application des règles de coordination

Politique numérique

- Rapports d'initiatives du Parlement sur l'Intelligence Artificielle
- Stratégie numérique du S&D

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- Premières consultations sur le Plan Cancer
- Rapport d'étape sur le Plan One Health

FAMILLE/JEUNESSE

- Question parlementaire sur l'accès aux congés parentaux
- Calculatrice finlandaise pour déterminer l'impact des congés familiaux sur les droits à pension.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Questions parlementaires sur les formulaires de sécurité sociale A1 et U1 et réponses de la Commission.
- Mise en place de la déclaration préalable obligatoire électronique de détachement aux Pays-Bas.

Agenda Publications

FOCUS: De la démocratie participative européenne ?

2020 semble être l'année des consultations publiques européennes. Déjà en ce mois de février 2020, représentants d'intérêts professionnels comme citoyens sont sollicités pour donner leurs avis sur de multiples sujets. A titre non exhaustif, parmi celles portant sur les domaines de la santé et des affaires sociales, on peut citer [l'évaluation de l'impact du FSE sur l'éducation](#), [la feuille de route relative au renforcement du principe d'égalité de salaire entre hommes et femmes](#), [le Fonds pour une transition juste](#) du Pacte Vert, le [Plan européen de lutte contre le cancer](#), sans compter les deux grands programmes, l'un destiné à élaborer le [Plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux](#) (ouvert jusqu'au 30 novembre), l'autre visant à définir l'« Avenir de l'Europe » en établissant une [Conférence](#) (dont les modalités pratiques sont en cours de négociation entre les institutions européennes).

On en vient à se demander : doit-on féliciter la Commission pour toutes ces initiatives qui semblent tirer les conséquences des critiques sur une Europe éloignée et indifférente de l'avis de ses citoyens ou s'interroger sur la méthode ?

Tout d'abord quant à la publicité de ces consultations : mis à part les professionnels, payés pour fureter sur les sites de la Commission, quel citoyen lambda est conscient des plateformes de consultation (1) ? L'annonce d'événements au niveau national – en tout cas pour les deux derniers programmes mentionnés, est alors bienvenue... à la condition que cette information aussi soit suffisamment bien relayée.

Le format de ces consultations pourrait aussi être amélioré et dans cette perspective davantage au bénéfice d'associations paneuropéennes : l'intitulé des questions et le format en mode « questions fermées » peuvent parfois poser quelques problèmes et éprouvent la pertinence de la réponse.

Se pose enfin une double question sur la plus-value de l'exercice. D'une part, si ce sont les citoyens et les groupes d'intérêt qui proposent de nouvelles initiatives, quelle est la fonction des fonctionnaires et des institutions censés être en charge de l'élaboration des politiques européennes ? D'autre part, et a contrario, les réponses des citoyens et des parties prenantes sont-elles effectivement prises en compte dans les propositions finales de la Commission ou ces consultations ne sont que « cosmétiques » ?

Dans le doute, continuons de participer...

(1) A notre niveau, nous maintiendrons nos efforts pour vous informer au mieux de ces consultations, notamment via cette Newsletter.

40%
Le taux de
cancers
pouvant être
évités (CE)

3,7 %
La réduction du
nombre des
travailleurs mobiles
européens en 2018
(CE)

Publication du rapport statistique annuel sur les règlements européens de coordination de sécurité sociale.

La Commission européenne a publié le rapport statistique annuel sur l'application des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale au cours de l'année de référence 2018. Il couvre les données collectées à la fois dans le cadre de la commission administrative et en dehors de ce cadre (autres données disponibles au niveau national ou communautaire), tire des conclusions et identifie les tendances par domaine de la sécurité sociale. L'annexe I contient une sélection des données collectées par domaine et l'annexe II contient des fiches par pays pour tous les pays de l'UE-28 / AELE.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8242>

Rapports d’initiative en préparation au Parlement sur l’Intelligence artificielle.

Le 11 février 2020, une conférence de presse a permis de préciser les contours des rapports d’initiative que le Parlement européen compte adopter sur l’intelligence artificielle (IA). La Commission des affaires juridiques (JURI) a chargé Axel Voss (PPE/Allemagne) d’un rapport sur le régime de responsabilité civile en matière d’IA, Ibán García del Blanco (S&D/Espagne) d’un rapport sur le cadre éthique de l’IA, la robotique et des technologies connexes, et Stéphane Sejourne (Renew/France) d’un rapport sur les droits de propriété intellectuelle en la matière.

Pour plus d’informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20200211IPR72305/making-ai-european-presentation-of-package-on-artificial-intelligence>

Publication de la stratégie numérique du groupe S&D.

L’Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D, 2^{ème} groupe politique du Parlement européen) a publié sa stratégie numérique pour le mandat 2019-2024. Les eurodéputés s’y prononcent notamment en faveur d’une mise en œuvre rapide du numéro européen de sécurité sociale (ESSN), instrument permettant à la fois d’asseoir les droits des travailleurs, en particulier détachés, et de lutter contre le travail non-déclaré et les conditions de travail indécentes.

Le groupe y émet également une série de propositions concernant les travailleurs de plateformes : une concurrence équitable entre économie de plateformes et économie hors-ligne doit être instaurée, et l’ensemble des travailleurs doit pouvoir bénéficier des mêmes droits, notamment en matière d’accès à la protection sociale. D’autres propositions visent la transformation numérique des services publics, l’ancrage, dans la loi, d’un droit à la déconnexion, ou encore la protection des travailleurs contre la surveillance sur le lieu de travail.

Pour plus d’informations, voir :

<https://www.socialistsanddemocrats.eu/publications/our-inclusive-digital-europe-leaving-nobody-behind-offering-opportunity-everyone>

Santé

Lancement des premières consultations sur le Plan européen de lutte contre le cancer.

La Commission a précisé, le 4 février, ses intentions pour le Plan Cancer, qui constitue la principale ambition politique de son mandat en matière de santé. La Présidente von der Leyen et la Commissaire à la Santé Kyriakides ont posé les jalons de l'action de l'exécutif :

- une première consultation, ouverte du 4 février au 3 mars, sur la feuille de route de la Commission ;
- une seconde consultation publique parallèle, ouverte du 4 février au 7 mai, sur les différents volets du plan ;
- de mars à juin 2020, des consultations ciblées ;
- et fin 2020, la présentation de la Communication et du Plan d'action.

Plusieurs axes de travail sont retenus : la prévention, le diagnostic précoce, le traitement et la dimension sociale.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2020-693786_en

Rapport d'étape de la Commission européenne sur la mise en œuvre du Plan d'action One Health.

La Commission a publié un nouveau rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action One Health de juin 2017 sur la résistance antimicrobienne (RAM). Elle y annonce de nombreuses actions, notamment :

- l'adoption d'une approche stratégique européenne sur les produits pharmaceutiques dans l'environnement et la préparation de lignes directrices sur l'usage prudent des antibiotiques ;
- le développement, avec l'OCDE d'un modèle permettant l'évaluation du poids économique de la RAM et des politiques publiques en la matière ;
- un soutien aux laboratoires de référence pour des activités de détection de la RAM, et de multiples incitations à la recherche, notamment pour le développement de nouveaux antibiotiques ;
- des programmes de formation à l'intention des autorités nationales (via le [BTSE](#)) et des professionnels de santé (via l'[ECDC](#)).

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/health/amr/sites/health/files/antimicrobial_resistance/docs/amr_2017_action-plan.pdf

Famille/Jeunesse

Question parlementaire sur l'accès aux congés parentaux : responsabilité des Etats membres ?

Dans une question posée à la Commission, l'eurodéputée Vilija Blinkevičiūtė (S&D, Lituanie) a mis en exergue les risques de pauvreté accrus pour certains parents liés à certains critères d'éligibilité pour la reconnaissance de droits aux congés parentaux et demande quelles mesures la Commission envisage afin de garantir à tous les travailleurs un accès minimal au congé parental. La Commission a mentionné l'adoption de la Directive Equilibre vie privée-vie professionnelle qui autorise les Etats membres à fixer des conditions pour l'accès aux congés parentaux. La Directive fixe des standards minimum que les Etats membres peuvent rehausser par des mesures plus favorables, notamment pour les groupes vulnérables.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2019/004078/P9_RE\(2019\)004078_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2019/004078/P9_RE(2019)004078_EN.pdf)

Calculatrice finlandaise pour déterminer l'impact des congés familiaux sur les droits à pension.

Le ministère des affaires sociales et de la santé a mis à disposition sur un site internet une calculatrice destinée à aider les parents à calculer l'impact des congés familiaux sur leur pension. Cet outil vise à faciliter la décision des parents quant à la répartition des congés familiaux entre eux et s'inscrit dans un projet plus large de promotion de l'égalité des sexes en matière de pensions. En parallèle, le gouvernement a décidé d'étendre, d'ici 2021, la durée du congé de paternité à 4,2 semaines, s'alignant sur la durée du congé de maternité.

Pour plus d'informations, voir :

https://stm.fi/en/artikkeli/-/asset_publisher/laskuri-arvioi-perhevapaan-vaikutuksen-elakkeeseen

Emploi et affaires sociales

Questions parlementaires sur les formulaires de sécurité sociale A1 et U1 et réponses de la Commission.

L'eurodéputé Jeroen Lenaers (PPE/ Pays-Bas) a adressé à la Commission européenne une question lui demandant entre autres d'expliquer le critère d' « activités substantielles » afin d'en permettre une application uniforme dans l'UE. La Commission lui a répondu que pour que les conditions du détachement soient remplies, l'employeur doit exercer habituellement des activités substantielles (autres que des activités de gestion purement interne) sur le territoire de l'Etat membre où il est établi. La décision A2 adoptée par la commission administrative et le Guide pratique sur la législation applicable fixent différents critères pour l'application de cette

condition, les procédures relatives à la délivrance de ces formulaires étant toutefois fondées sur le droit national de chaque État membre. En parallèle, l'eurodéputé Emil Radev (PPE/ Bulgarie) a adressé une question à la Commission lui demandant si un retard de plus de six mois dans la délivrance d'un formulaire U1 permettant de solliciter des prestations de chômage dans un État membre après avoir travaillé dans un autre État membre constitue un obstacle à la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE. La Commission lui a répondu par la négative, le règlement 883/2004 sur la coordination de la sécurité sociale ne fixant pas de délais pour l'échange d'informations entre les États membres.

Toutefois, la Commission rappelle que, conformément au principe de coopération loyale et sincère entre États membres, les institutions nationales doivent répondre à toutes les demandes dans un délai raisonnable et fournir aux personnes concernées toute information nécessaire à l'exercice des droits qui leur sont conférés.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2019/003102/P9_RE\(2019\)003102_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2019/003102/P9_RE(2019)003102_EN.pdf)

et : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-003934-ASW_EN.html

Mise en place de la déclaration préalable obligatoire électronique de détachement aux Pays-Bas.

À partir du 1er mars 2020, les employeurs à l'étranger et les travailleurs indépendants de l'UE, des pays de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse réalisant une prestation de détachement temporaire aux Pays-Bas sont tenus de faire une déclaration préalable obligatoire en ligne. Ils doivent indiquer sur le portail néerlandais de notification s'ils détachent des salariés, le travail qu'ils vont effectuer, la période pendant laquelle elle aura lieu ainsi que le formulaire A1 ou tout autre type de preuve qui indique dans quel État membre sont payées les cotisations de sécurité sociale. Le nouveau système néerlandais s'inspire pour partie de la Limosa, système belge de notification préalable des détachements effectués sur le territoire.

Pour plus d'informations, voir : <https://english.postedworkers.nl/>

Evènements à venir

12 mars 2020, Paris – Débats Eurogip : « Prévenir les risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées dépendantes »

EUROGIP organise ses prochains Débats sur le thème de la prévention des risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées dépendantes, secteur qui présente, en France comme dans d'autres pays européens, une sinistralité au travail supérieure à la moyenne.

Pour plus d'informations, voir : <https://eurogip.fr/debats/a-venir-debats-deurogip-2020-prevenir-les-risques/>

19 mars 2020, Paris – Assemblée nationale: Anticiper la convergence des systèmes de santé en Europe.

Le Groupe des Anciens Députés organise le 19 mars prochain des tables-rondes déclinant la thématique de l'anticipation de la convergence des systèmes de santé en Europe. Les débats porteront sur la certification des médecins, l'évaluation des médicaments et dispositifs médicaux, les enseignements du modèle danois en matière d'hospitalisation et l'intelligence artificielle appliquée à la santé.

Pour plus d'informations, voir : <https://toute-la.veille-acteurs-sante.fr/139526/anticiper-la-convergence-des-systemes-de-sante-en-europe-table-ronde-assemblee-nationale/>

26 mars 2020, Bruxelles – « From disability rights towards a rights-based approach to long-term care in Europe ».

Cet évènement organisé conjointement au Parlement européen par la Plateforme AGE et le Centre européen des politiques et de la recherche en affaires sociales entend présenter la nécessité de passer à une nouvelle approche, basée sur la reconnaissance des droits des personnes handicapées en tant que droits de l'homme, en termes de soins de longue durée dans l'UE.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.euro.centre.org/events/detail/3668>

Eulalia Rubio, *MFF negotiations: towards the end ?*, Institut Notre Europe, 17 février 2020, p.1.

Dans un article publié sur le blog de l'Institut Notre Europe, Eulalia Rubio, chercheuse senior du *think tank* pro-européen, fait le point sur les enjeux des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE à la veille du sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement prévu le 20 février 2020. Elle rappelle que les discussions ont débuté en mai 2018 et que le sommet européen ne devrait pas être le dernier dédié à ce dossier tant les positions des États membres sont très éloignées les unes des autres. Elle estime que même si le Conseil parvient à un accord avant l'été, les négociations avec le Parlement européen se dérouleront encore sous la Présidence allemande du Conseil. Selon l'auteure, cela compliquerait les négociations, « car la crise politique allemande actuelle n'invitera pas le plus grand contributeur net à prendre des décisions audacieuses ouvrant la voie à un compromis ».

Pour plus d'informations, voir :

<https://institutdelors.eu/publications/mff-negotiations-towards-the-end/>

Isabelle Bitella, Jorge Cabrita, Barbara Gerstenberger, *Improving the monitoring of posted workers in the EU*, Eurofound, février 2020, p.58.

L'agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et d'emploi, Eurofound, a publié un rapport sur les statistiques relatives au nombre de travailleurs détachés, leurs caractéristiques et leurs conditions de travail. Il dresse la cartographie des sources d'information existantes au niveau européen et des États membres, et identifie les lacunes et les limites des données actuellement disponibles. Le rapport décrit le type de données qui devraient être collectées pour permettre un meilleur suivi de la situation des travailleurs détachés en Europe, la manière dont ces informations pourraient être collectées ainsi que le type d'analyse qui serait possible sur la base de ces sources de données améliorées.

Pour plus d'informations, voir

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef19054en.pdf

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

